



Bénéficiaire des incitations de la Charte des investissements

Version	1
Validée le	21 septembre 2026
Générée le	23 septembre 2026, 08:51 (heure de Libreville)
Fraîcheur	À jour

La Charte des investissements, instituée par la loi n° 15/98 du 23 juillet 1998, fixe le cadre général des garanties et des avantages offerts aux investisseurs. Elle prévoit notamment l'exonération d'impôt sur les sociétés pendant les trois premiers exercices, des amortissements dégressifs, le report des déficits, le taux nul de TVA à l'export et des suspensions de droits de douane pour les activités exportatrices.

Étapes 4	Délai total indicatif Au moins 2 jours 3 étapes sans délai publié	Coût total indicatif Frais proportionnels ou variables
Institution responsable Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon)		Dernière validation 21 septembre 2026

Étapes

1 Identifier le régime applicable

Les activités hors codes spécifiques et hors professions réglementées relèvent d'une simple déclaration au guichet unique. Les secteurs couverts par un code spécifique, notamment l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, obéissent à leurs propres règles fiscales et techniques.

Institution	Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon)
Canal	En ligne ou au guichet
Délai	Non communiqué
Lien	https://investingabon.ga/formalisation

2 Déposer le dossier au guichet unique

Déposer le dossier de création ou de projet à l'ANPI-Gabon. Pour une activité relevant d'un code spécifique, l'agrément est prononcé par le ministre de tutelle sur avis d'un comité décisionnel, au plus tard 30 jours après le dépôt. Pour une profession réglementée, l'organisme ou l'ordre compétent statue au plus tard en 15 jours.

Institution	Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon)
Canal	En ligne ou au guichet
Délai	48 heures (simple déclaration), 15 jours (profession réglementée) ou 30 jours (code spécifique), selon les articles 8 à 10 de la Charte (officiel)
Documents	Agrément technique
Lien	https://investingabon.ga/formalisation

3 Appliquer les avantages fiscaux de droit commun

La Charte annonce l'exonération d'impôt sur les sociétés pendant les trois premiers exercices, les amortissements dégressifs et le report des déficits. PwC indique que les entreprises nouvelles sont dispensées de l'impôt minimum forfaitaire. Depuis la loi de finances 2026, les régimes d'exonération conventionnels ou individuels restent soumis à une imposition minimale, dont un taux plancher de TVA de 5 %.

Institution	Direction générale des impôts (DGI)
Canal	En ligne ou au guichet
Délai	Non communiqué
Documents	Attestation d'immatriculation fiscale (NIF)
Lien	https://faolex.fao.org/docs/pdf/Gab190565.pdf

4 Demander les régimes douaniers suspensifs

Les activités tournées vers l'exportation peuvent bénéficier d'une suspension des droits de douane sous forme d'admission temporaire, d'entrée en franchise ou de perfectionnement actif, dans le cadre du tarif extérieur commun de la CEMAC. La demande se fait auprès de la douane.

Institution	Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
Canal	Au guichet
Délai	Non communiqué
Frais	Non communiqué
Lien	https://faolex.fao.org/docs/pdf/Gab190565.pdf

Documents à préparer

☐	Agrément technique	Étape 2
☐	Attestation d'immatriculation fiscale (NIF) Délivré par Direction générale des impôts (DGI)	Étape 3

Frais

Étape	Nature	Montant	Base	Statut
4	Non communiqué	Non communiqué	Variable	

Base légale

Loi	Charte des investissements Loi n° 15/98 du 23 juillet 1998 instituant la Charte des investissements en République gabonaise
Loi	Loi de finances 2026 Loi n° 041/2025 du 29 décembre 2025 déterminant les ressources et les charges de l'État pour l'année 2026

Sources

Loi n° 15/98 instituant la Charte des investissements (texte reproduit par Droit-Afrique), FAO, base FAOLEX https://faolex.fao.org/docs/pdf/Gab190565.pdf , consulté le 21 septembre 2026
Loi n° 15-98 du 23 juillet 1998 instituant la Charte des investissements en République gabonaise , ClientEarth https://www.clientearth.fr/actualites/ressources/loi-n-15-98-du-23-juillet-1998-instituant-la-charte-des-investissements-en-r%C3%A9publique-gabonaise/ , consulté le 21 septembre 2026
Formalisation : liste des pièces et circuit de création d'entreprise, ANPI-Gabon https://investingabon.ga/formalisation , consulté le 21 septembre 2026
Gabon, corporate, taxes on corporate income (last reviewed 6 August 2026), PwC Worldwide Tax Summaries https://taxsummaries.pwc.com/gabon/corporate/taxes-on-corporate-income , consulté le 21 septembre 2026
Gabon : les principales mesures de la loi de finances pour 2026 (9 avril 2026), Deloitte Société d'Avocats https://blog.avocats.deloitte.fr/gabon-les-principales-mesures-de-la-loi-de-finances-pour-2026/ , consulté le 21 septembre 2026